



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lille, le 6 mai 2020

LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 6 MAI 2020



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis le précédent point de situation :

1. Rappel des instructions pour la cérémonie du 8 mai
2. Bilan de l'action des services de l'État dans le Nord pendant la crise
3. Les vétérinaires sont autorisés à utiliser la télémédecine

1. Rappel des instructions pour la cérémonie du 8 mai

Pour rappel, les instructions nationales relatives à l'organisation des cérémonies mémorielles dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire que je vous ai transmises le 24 avril, s'appliquent également pour la cérémonie de commémoration du 75^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Vous retrouverez en pièce jointe le courrier que je vous ai adressé à ce sujet le 24 avril dernier.

Par ailleurs, les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises à l'occasion des journées nationales suivantes :

- vendredi 8 mai 2020 : 75^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 ;
- samedi 9 mai 2020 : journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert SCHUMAN du 9 mai 1950 ;
- dimanche 10 mai 2020 : commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage ; Fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme ;

Le samedi 9 mai 2020, les édifices publics devront en outre porter les couleurs de l'Union européenne.

La population est invitée à s'associer en pavoisant les balcons, fenêtres..., les bâtiments publics seront pavoisés aux couleurs nationales sous réserve que les personnels puissent être mobilisés dans le cadre des plans de continuité d'activité.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi : de 9h00 à 17h00 - le samedi : de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

2. Bilan de l'action des services de l'État dans le Nord pendant la crise

Depuis le début du confinement, le 17 mars dernier, l'ensemble des services de l'État dans le département du Nord sont pleinement mobilisés, aux côtés des acteurs locaux notamment, pour répondre aux nombreux défis de la crise sanitaire.

Cette mobilisation s'est traduite dans les divers champs d'action : soutien au secteur sa santé, prévention des violences intra-familiales, mise à l'abri des plus démunis, soutien au secteur économique, information à la population...

Vous retrouverez l'ensemble des chiffres clés dans la plaquette d'informations jointe à la présente lettre.

3. Les vétérinaires sont autorisés à utiliser la télé-médecine

Un décret du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de ce jour autorise les vétérinaires à réaliser des consultations à distance et à recourir à des expertises via des outils numériques.

Le dispositif, mis en place à titre expérimental pour une durée de dix-huit mois, permettra aux vétérinaires situés notamment en zone rurale d'assurer un suivi rapproché des animaux en évitant certains déplacements. Ce décret ne se substitue en aucun cas à l'obligation de continuité de soins et de réalisation de visites et d'examen clinique des animaux pour la délivrance de médicaments vétérinaires.

Le dispositif mis en place permettra d'améliorer le service fourni aux propriétaires d'animaux de compagnie ou d'élevage grâce à une prise en charge plus rapide et un suivi médical rapproché. Il apporte également une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail du vétérinaire.

La télé-médecine recouvre la téléconsultation, la télésurveillance la télé-expertise, et la télé-assistance médicale vétérinaire.

ANNEXES

Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.

En appliquant les consignes suivantes :

Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

Consignes aux entreprises

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, www.nord.gouv.fr.

Consignes relatives aux voyages

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection ;**

- éviter tout contact avec l'entourage ;

- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : hautsdefrance.cci.fr/covid-19

- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chmabre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

03 59 75 01 00

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, **une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements** (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine **de 09h00 à 17h00** :

03 20 30 58 00

Une cellule d'information du public a été mise en place par le **rectorat d'Amiens pour les établissements scolaires concernés, du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00** :

03 22 82 38 24

Ces quatre numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi : de 9h00 à 17h00 - le samedi : de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59